

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS B PENSION STABILITY, Part : Classic Capitalisation (ISIN : BE0946410785)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +32 2.274.85.43 pour de plus amples informations.

La Financial Services and Markets Authority (« FSMA ») est chargée du contrôle de BNP Paribas Asset Management Europe, Belgian Branch (BNPP AM) en ce qui concerne ce document d'informations clé.

Ce PRIIP est autorisé en Belgique.

Date de production du document d'informations clés : 21/05/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement (FCP) répondant aux conditions de la loi OPCVM du 3 août 2012 ainsi qu'aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée, respectant les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM n'a pas le droit de mettre fin au Produit de manière unilatérale. L'assemblée générale des participants du FCP peut décider des opérations de fusion, scission et de liquidation du Produit.

Objectifs

L'objectif du fonds est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant dans tous les types de classes d'actif (actions, obligations, parts d'organismes de placement collectif, instruments du marché monétaire et liquidités), sans limite géographique ou sectorielle. La partie investie en actions sera toujours inférieure à la partie investie dans les autres classes d'actifs. En ce qui concerne les actions, il sera tenu compte de l'importance économique, de la capitalisation boursière des différents secteurs et des perspectives et situations spécifiques des valeurs individuelles. En ce qui concerne les obligations, la composition du portefeuille est établie en tenant compte des prévisions de taux qui conduisent à la diminution ou à l'allongement de la durée de vie résiduelle des obligations du portefeuille. La grande majorité des obligations ont au moins un rating «investment grade». La composition des avoirs du fonds respectera les modalités relatives aux fonds d'épargne-pension, afin de permettre aux participants de bénéficier des avantages fiscaux qui y sont prévus.

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance, par l'application d'exclusions et par l'intégration ESG. Ce fonds applique les exclusions suivantes: Les activités très nuisibles (par ex tabac, charbon...) sont partiellement exclues, exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par ex nucléaire, amiante...), exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. Dans le processus d'investissement, une intégration ESG est réalisée. Les meilleurs scores ESG sont privilégiés, afin d'avoir un meilleur score ESG que l'univers d'investissement (surpondération des meilleurs scores et sous-pondération des moins bons) mais sans sélectionner les meilleurs scores absolus. Concernant la partie du fonds investie dans des actions, l'empreinte carbone moyenne du portefeuille du compartiment est améliorée d'au moins 15% par rapport à son univers d'investissement. Pour la partie actions mondiales, l'univers d'investissement est le MSCI World ex EMU Net Index (EUR). Pour la partie actions de petite capitalisation, l'univers d'investissement est le 20% MSCI Europe Small cap + 80% MSCI EMU Small Cap. Dans la partie du fonds dédiée aux obligations d'entreprises, le score ESG moyen du portefeuille de la partie concernée est supérieure à celui de son univers d'investissement après élimination d'au moins 25% des obligations ayant le score ESG le plus bas. Pour la partie obligations d'entreprises, l'univers d'investissement est le Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI. Lors d'un investissement dans des obligations souveraines, le gouvernement émetteur doit être évalué en fonction de la solidité de sa gouvernance. Celle-ci est mesurée à l'aide des six indicateurs mondiaux de gouvernance (WGI) établis par la Banque mondiale (liberté d'expression et responsabilité, stabilité politique et absence de violence/terrorisme, efficacité du gouvernement, qualité de la réglementation, État de droit, contrôle de la corruption), conformément aux critères des Quality Standard du label « Towards Sustainability » (Voir section 2.1, a), b), c) des Quality Standards du label « Towards Sustainability » et le Lexique du prospectus pour plus d'informations). Pour en savoir plus, veuillez consulter le prospectus. Le fonds est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 19.5% MSCI EMU (EUR) NR + 4.5% MSCI World ex-EMU (USD) NR + 6% MSCI Europe Small Caps (EUR) NR + 17.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate 500MM EEA Countries (EUR) RI + 52.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 500MM (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance uniquement. Pour réaliser l'objectif du fonds et en tenant compte des circonstances du marché financier, le gestionnaire à un degré de liberté significatif pour dévier de la composition de l'indice, ce qui peut entraîner une performance du fonds différente de celle de l'indice de référence, en fonction des choix d'investissement effectués et du degré de déviation par rapport à l'indice. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales. Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Towards Sustainability pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir <https://www.towardssustainability.be/fr>.

Après couverture, l'exposition du fonds aux devises autres que l'euro ne peut excéder 20%. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et investit partiellement, au minimum 40% dans des investissements durables au sens du Règlement SFDR. La méthodologie interne intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables. En pratique, une entreprise doit remplir au moins l'un des critères afin d'être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social. Pour plus d'informations concernant les caractéristiques environnementales et sociales, veuillez consulter en annexes du prospectus les informations précontractuelles sur les produits, conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique. Aucun dividende ne sera distribué.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique) tel que décrit dans le prospectus.



Investisseurs de détail visés

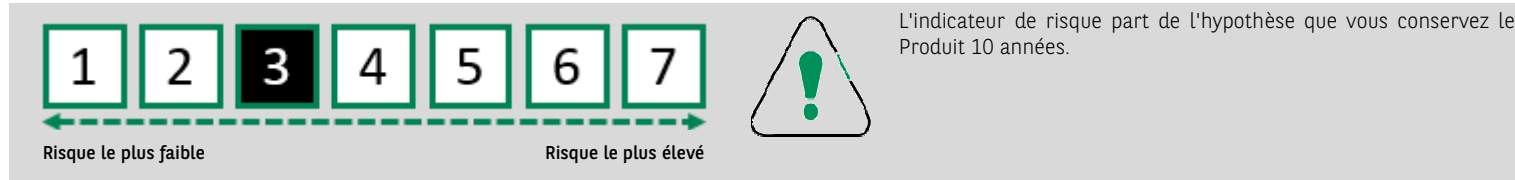
Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 10 années.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SA, Belgium Branch
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française et néerlandaise sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles. Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire la plus récente via le site de BEAMA <http://www.beama.be/vni>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une très faible proportion d'actifs risqués et une part importante d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit** : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- **Risque d'inflation** : résulte du fait que les rendements des investissements à court terme n'évoluent pas au même rythme que l'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat des investisseurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 15 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 10 ans	Si vous sortez après 1 an		
Exemple d'investissement : 10.000 EUR	Si vous sortez après 5 ans		

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.073,77 EUR	7.186,77 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,26%	-6,39%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.073,77 EUR	8.844,58 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,26%	-2,43%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.021,77 EUR	11.098,94 EUR
	Rendement annuel moyen	0,22%	2,11%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.152,55 EUR	14.136,12 EUR
	Rendement annuel moyen	11,53%	7,17%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2011 et 2021.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2025.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme un patrimoine indivis géré par BNPP AM pour le compte des participants.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.



Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	430,78 EUR	1.068,66 EUR	2.045,91 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,35%	2,01% chaque année	1,69% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,68% avant déduction des coûts et de 1,99% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,26% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2024.	122,22 EUR
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	8,56 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 10 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires), comme indiqué dans le prospectus. Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site <https://www.bnpparibas-am.com/fr-be/investisseur-prive/informations-reglementaires/reclamations/> ou adresser un courrier à : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian branch - Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles ou en envoyant un courriel à AMBE.Complaints@bnpparibas.com. Les plaintes peuvent porter sur le produit, le comportement de l'initiateur ou de la personne qui fournit les conseils. En cas de désaccord persistant, le client peut également avoir recours au Service de médiation par courrier postal : OMBUDSFIN, Ombudsman en conflits financiers North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2, 1000 Bruxelles ou Tel. +32 2 545 77 70 ; Fax +32 2 545 77 79 ou par courriel : ombudsman@ombudsfina.be ; Site web: www.ombudsfina.be.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.be> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Belgique » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « Accédez à nos fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- DISCLAIMER: « L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP Paribas Asset Management d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits ne s'inscrivent dans le cadre des articles 8 ou 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Vous trouverez plus d'informations sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability.

